

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
2 — 03 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

La rupture entre la Grèce et la Turquie, que nous indiquions comme probable, est maintenant un fait accompli.

On verra, dans les dépêches publiées plus loin, tous les incidents de ce conflit, que tous les efforts réunis des puissances n'ont pas pu empêcher.

La rupture des relations diplomatiques n'implique pas cependant une déclaration de guerre ni des hostilités immédiates.

Avant que les deux pays en arrivent à cette extrémité, les puissances européennes, qui sont intervenues dans ce débat, ont encore le temps d'agir, et si, comme nous devons l'espérer, toutes persistent avec une égale loyauté dans l'attitude qu'elles ont prise, il est permis de croire que leur intervention conciliante parviendra à prévenir de plus grandes complications.

L'important, c'est que le conflit actuel se circoncrive, de manière à laisser à toutes les médiations l'efficacité qu'on peut en attendre.

Le gouvernement d'Athènes, en cédant à l'exaltation du sentiment public, a assumé une très-grande responsabilité, et il y a lieu pour lui de mesurer les conséquences très-périlleuses de la situation où il s'est placé.

La Turquie, menacée dans sa sécurité, use évidemment dans cette circonstance du droit de légitime défense. Néanmoins, il faut lui conseiller beaucoup de modération et de prudence, de façon à ne pas aggraver un conflit déjà si regrettable par lui-même.

Elle a pris une mesure grave en décrétant l'expulsion des Grecs qui sont sur le territoire ottoman, mais il ne faut pas s'en exagérer la portée.

Les Grecs qui résident en Turquie, et que des intérêts commerciaux ou industriels y retiennent, sont, pour la plupart placés sous le régime des capitulations et n'ont, par conséquent, rien à craindre des mesures ordonnées par le gouvernement turc.

Quant aux autres Hellènes, résidant en Turquie, on pense qu'ils useront de la faculté qui leur est laissée de se faire considérer comme sujets de la Porte.

L'Agence Havas communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Constantinople, 16 décembre. — Le journal la *Turquie* dit que la Porte a reçu lundi dernier un télégramme de Photiadès-Bey annonçant que la Grèce a rejeté l'ultimatum, Photiadès se disposait à quitter Athènes.

La Porte, pour faciliter le départ des Grecs, a mis à leur disposition plusieurs vapeurs. Une frégate cuirassée hellénique doit arriver dans le Bosphore pour prendre le ministre de Grèce à Constantinople; mais on dit que la Porte lui refusera de franchir les Dardanelles, conformément à la circulaire de Sawfet-Pacha, adressée l'été dernier aux puissances après la permission accordée à la frégate américaine, circulaire interdisant dorénavant le passage du détroit aux bâtiments de guerre.

Le bruit court que l'*Enosis* aurait été attaqué dans les eaux mêmes de la Grèce par un bâtiment de la flotte impériale.

Constantinople, 16 décembre, 6 h. 20 du

soir. — Aujourd'hui, à quatre heures, le ministre de Grèce, M. Delyannis, a reçu ses passeports. Les armes ont été enlevées de la légation grecque. M. Delyannis partira samedi ou mercredi.

Constantinople, 16 décembre, 9 h. 40 du soir. — L'affaire de l'*Enosis* est confirmée. Une escadre, composée de trois frégates et d'un aviso, est partie pour renforcer l'amiral Hobart. Les Grecs qui, d'ici à quinze jours, n'auront pas évacué le territoire ottoman seront considérés comme sujets de la Porte. Les femmes sont exceptées de cette mesure. Un certain nombre d'individus compromis ont été exilés et devront partir dans un délai de huit jours.

Athènes, 16 décembre. — (Officiel). — Le vapeur *Enosis* a été poursuivi par la flotte turque de l'amiral Hobart. Il est actuellement bloqué dans le port de Syra.

On lit dans le Bulletin hebdomadaire du *Moniteur du soir* :

Les divers cabinets européens montrent pour envisager les affaires de Grèce le même accord que pour juger celles de la Roumanie. Tous les gouvernements signataires du traité de Paris de 1856 recommandent à la Grèce de respecter les lois du droit des gens, et insistent pour faire prévaloir à Constantinople comme à Athènes les idées de modération et de sagesse.

L'harmonie, si heureusement établie sur ce point entre toutes les grandes puissances, est le gage le plus précieux pour le maintien de la paix en Orient et permet d'espérer que les

germes de difficultés soulevés par le conflit diplomatique de la Turquie et de la Grèce seront étouffés dès le début.

Aucune nouvelle d'Espagne, si ce n'est le démenti donné par la *Correspondencia* au bruit que le gouvernement provisoire aurait intimé l'ordre au duc de Montpensier de retourner à Lisbonne. La *Correspondencia* explique l'arrivée du duc à Cordoue d'une façon assez énigmatique :

« Quand le duc de Montpensier, dit-elle, fut arrivé à Cordoue, il y apprit qu'il n'y avait ni réactionnaires ni carlistes dans la révolte de Cadix, et que cette révolte n'était que l'explosion de la fraction extrême du parti libéral. Le duc de Montpensier avait, sans doute, été induit en erreur sur le caractère du mouvement, mais il n'avait nullement l'intention de prendre parti contre la révolution. »

Que venait-il donc faire ?

C'est ce que la *Correspondencia* ne dit pas. Elle aime mieux ajouter assez naïvement que le duc « n'acceptera la couronne que si elle lui est offerte. »

Quant aux carlistes, ils continuent de donner signe de vie, et d'agiter le pays, arborant parfois leur bannière, et plus souvent encore se dissimulant sous le drapeau républicain. C'est ainsi qu'à Médina-Sidonia, où l'ordre avait été troublé, on a arrêté l'autre jour un colonel carliste, Valle Miramon, porteur de proclamations républicaines.

A Lisbonne, bruit répandu d'une crise ministérielle. Le ministre des finances aurait donné sa démission à cause de l'emprunt.

FEUILLETON.

5

LE VOLONTAIRE DE ZUMALACARREGUY

Par M. A. Du CASSE.

(Suite.)

Après avoir pris son petit sac de nuit, muselé son chien, notre voyageur s'apprêtait à adresser à ses deux compagnes de route les adieux les plus touchants, les plus pathétiques, à leur demander où il pourrait aller leur présenter ses hommages. Il s'était empressé de sauter à bas du coupé pour aider ses compagnes à descendre, et déjà il présentait la main à la mère en lui disant de prendre garde à la roue, lorsqu'une grosse voix lui cria dans l'oreille :

— Votre passeport, monsieur !

— Mon passe-port, mon passe-port, répéta machinalement Auguste Poriace, en tournant ses regards vers le brigadier, mon passe-port, et pourquoi diable voulez-vous que j'aie un passe-port ? Est-ce que l'on n'est plus libre en France ? Est-ce que le peuple a fait des barricades en 1830 pour le roi de Prusse ?

Cette réplique fut sur le point d'en imposer aux deux

gendarmes ; mais, après un instant de réflexion, le brigadier reprit :

— Ta, ta, ta, ta, tout ceci est bel et bon, mais je vous prie de me répondre à la fin. Votre passe-port ?

Si Poriace avait connu l'histoire de ce voyageur qui, dans une situation analogue, répondit : je n'ai pas de passe-port puisque je suis *cosmopolite*, peut-être se fût-il tiré d'affaire ; mais il se fâcha et répondit brutalement :

— Vous m'ennuyez, je n'en ai pas, laissez-moi tranquille.

— En ce cas, vous allez nous suivre, reprit le brigadier.

— Vous suivre... et où donc, s'il vous plaît ?

— Vous le verrez bien... ; allons, marchons.

Cette discussion avait coupé court aux adieux des habitants du coupé. Lorsque Poriace se retourna pour exprimer à ces dames ses regrets de ne pouvoir les accompagner et leur être utile, la mère et la fille avaient disparu. En vain, sans s'inquiéter des gendarmes, il plongea ses regards de tous côtés pour les découvrir, il ne lui fut plus possible de rien apercevoir...

— Et si jolie, et si bonne, et si douce ! murmura-t-il entre ses dents...

Enfin, n'y tenant plus et ne songeant nullement à la maréchassée, il s'élança vers l'extrémité de la rue,

mais il n'avait pas fait quatre pas que la lourde main gantée du brigadier, s'abattant sur son épaule, l'empoignait, selon l'expression consacrée, avec une vigueur qui ne permettait pas de réplique.

— Ah ! ah ! c'est comme ça que vous voulez nous jouer le tour ? Mais un instant, on n'est pas des conscrits chez nous, mon brave. Allons ! marchons lestement, tout droit, ou sans cela, gare là-dessous.

IV. — UNE PENSION D'OFFICIERS.

En voyant le geste menaçant du brigadier de gendarmerie, Patau, qui, déjà faisait entendre un sourd grognement, signe précurseur de l'orage, s'élança sur la maréchassée en montrant une formidable rangée de dents ; son maître n'eut que le temps de tirer à lui la chaîne et d'éloigner le brave chien de son adversaire.

Le brigadier fit un saut de côté sans lâcher son homme, en disant à Poriace :

— Tâchez d'empêcher votre chien de me mordre ou je l'assomme.

— Oui, reprit Poriace, avisez-vous de cela. Et puis, ajouta-t-il, commencez par me lâcher, je ne suis pas un voleur, je ne veux pas vous échapper ; mais à bas les mains, et comme le brigadier le tenait toujours, d'un vigoureux coup de poing asséné sur l'avant-bras, il se dégagea.

La foule des oisifs qui ne manque jamais de se rassembler en un clin-d'œil partout où il y a dispute, discussion, conflit, commençait déjà à entourer le groupe. Le brigadier, devenu furieux, se contenait avec peine et seulement par un reste de déférence pour la consigne ; le jeune homme ne semblait pas disposé à agir avec ménagements ; le chien aboyait avec force ; la discussion prenait un ton menaçant et même fâcheux ; deux jeunes officiers d'infanterie, attirés par le tapage, vinrent se mêler à la foule.

— Tiens ! s'écria tout-à-coup l'un d'eux, c'est Poriace.

— Tu as raison, dit l'autre, saint Roch et son chien, c'est bien cela, pardieu !

Les deux sous-lieutenants, qu'à leur épaulette encore brillante, à leur fine taille serrée dans l'uniforme, à leurs mains bien gantées, on reconnaissait tout d'abord pour d'anciens élèves de Saint-Cyr, assez récemment sortis de l'École, percèrent aussitôt le cercle des curieux, et se jetant au cou de Poriace, l'embrassèrent avec effusion ; puis ils donnèrent une caresse à Patau, qui se mit à son tour à leur faire son plus beau sourire, comme à de vieilles connaissances.

Les deux gendarmes stupéfaits avaient porté la main à leurs chapeaux.

— Et où diable menez-vous ainsi ce brave garçon ?

La session préliminaire du Parlement anglais a été close, le 15 décembre, par la lecture d'une allocution royale, dont voici le texte :

« Milords et messieurs,

» S. M. la reine nous a chargés de vous informer que, depuis le jour où elle a jugé à propos de vous réunir pour soumettre à vos délibérations de graves et importantes affaires, plusieurs vacances se sont produites dans la Chambre des communes, des membres de cette Chambre ayant accepté des fonctions dans le ministère. Sa Majesté juge qu'il est opportun aujourd'hui de délivrer les writs pour la convocation des électeurs des sièges vacants, et, qu'après le délai nécessaire, vous procédiez à la discussion des affaires qui vous seront présentées. »

La Chambre des communes s'est ajournée au 29 décembre, et la Chambre des lords au 11 février.

Cette dernière date peut être dès à présent considérée comme le point de départ véritable des travaux parlementaires.

Une dépêche télégraphique annonce que la Chambre des communes a été saisie de nombreuses propositions, et notamment de plusieurs demandes d'interpellation au sujet de l'exclusion des bâtiments de commerce anglais des côtes de France.

La *Gazette de Vienne* (édition du soir) constate le ton hostile et haineux de la presse officieuse prussienne. Parlant incidemment de la nouvelle télégraphie de Berlin, que les puissances occidentales auraient fait des représentations à l'Autriche sur son attitude vis-à-vis des affaires d'Orient, la *Gazette* déclare qu'il n'y a là qu'un mensonge malveillant, n'ayant pas même l'ombre d'un malentendu possible pour fondement, attendu que ni à Paris, ni à Londres on n'a songé à faire une démarche pouvant donner lieu à une pareille interprétation.

La *Gazette de Vienne* dément également la nouvelle donnée par la *France* d'une prétendue démarche que M. de Beust aurait tentée auprès du gouvernement saxon en vue d'obtenir la neutralité complète de la Saxe en cas de guerre.

On écrit de Rome, le 16 décembre :

La première section du tribunal politique a condamné à mort Ajani et un de ses complices.

Les cinq autres prévenus ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité ou à temps.

Les condamnés ont fait appel en révision du procès. Ils seront jugés par toutes les sections du tribunal réunies.

Une députation de l'émigration romaine a présenté à la Chambre des députés italiens une pétition tendant à inviter le gouvernement à

ouvrir des négociations pour obtenir une commutation de peine en faveur des deux hommes condamnés dernièrement à mort par le tribunal pontifical.

La *Correspondance générale de Paris* publie les fragments suivants d'une lettre de Mazzini, qui, dit-elle, a été écrite le 2 décembre, du lit qui a failli devenir son lit de mort, à quelques-uns de ses amis de Naples :

« Je vais mieux. Et en vérité, le nouveau gant que la papauté et l'étranger protecteur de la papauté nous jettent en défi avec les deux têtes de Monti et Tognetti, la rage italienne, et la terreur que j'ai de descendre dans le tombeau, emportant clouée au cœur l'image de ma patrie déshonorée, sont comme un tonique pour mon corps affaibli (affichilo). Il ne me semble pas que je puisse mourir avant d'avoir, pour ma pauvre part, contribué à effacer du drapeau de l'Italie la tache de couraides que d'autres y ont imprimée et y maintiennent.

» A ce gant de défi brutalement jeté, il est une seule réponse qui soit digne : « Avoir Rome à tout prix (*Avere Roma a ogni costo*) » et le plus tôt possible. Il faut que « avoir Rome » devienne l'invocation (giaculatoria) formulé de vie, définition d'un devoir immédiat, idée fixe, fièvre pour chacun de vous.

» Déplorer, protester, souscrire pour les familles des morts, sans rendre impossible toute exécution à venir (ogni futuro supplizio) ; proclamer martyrs de la liberté et de la patrie Monti et Tognetti, et souffrir que le bourreau se promène triomphant sur la fosse où ils dorment (sulla fossa ove giacciono), ce sont là des pratiques bonnes et saintes pour des individus incapables d'autre chose, mais indignes d'un peuple de vingt-cinq millions d'hommes, qui peut s'il veut...

» On ne peut avoir Rome qu'avec une volonté appuyée par les armes. Prétendre que l'apostolat moral, la persuasion, amèneront la papauté à comprendre le droit et les temps, et à ouvrir les portes de Rome à l'Italie, est un songe d'idiot. Et ces portes aujourd'hui ne peuvent plus nous être ouvertes par l'insurrection romaine.

» Les Romains pouvaient et devaient s'insurger à la sortie des derniers soldats français ; empêchés par les conseils des meneurs monarchiques, ils ne l'ont pas fait ; aujourd'hui ils devraient le faire ; mais sans un miracle de volonté, de concorde et d'audace, tel qu'on ne doit pas s'y attendre, ils ne le peuvent pas...

» Se faire l'illusion que la monarchie se hasarde à faire la guerre à la France et lance l'armée contre le pape, serait aujourd'hui une folie à plaindre plutôt qu'à combattre. Les faits, réitérés, systématiques, indéniables, dissipent cette illusion. La monarchie ne pourrait faire cette tentative sans substituer au sien le

drapeau de la révolution ; sans se faire un ennemi de l'unique gouvernement duquel elle attende, à l'occasion, un appui contre la révolution ; sans renier les traités solennellement acceptés ou volontairement subis ; sans menacer la source même de l'autorité, seul soutien de la papauté et de la monarchie ; sans se suicider de gaieté de cœur...

» Ce serait une folie aujourd'hui de tenter à nouveau la voie qui aboutit à Aspromonte et à Mentana. Non, Rome ne s'acquiert pas en réunissant furtivement un nombre incertain (et faute de moyens toujours inférieur à l'entreprise) de volontaires, mal et inégalement armés, dans une position en l'air, sans aucune base d'opération ; entre deux ennemis, l'un au dos, l'autre de front ; le premier prêt à combattre, le second prêt à vous intercepter les renforts et les subsides.

» L'idée est digne des Titans, mais les Titans aussi tombèrent vaincus par la force inéluctable des choses...

» Il faut avoir Rome, et tout de suite. Pour y arriver sûrement, il n'y a qu'une voie : les armes et la volonté du pays. Rome est de l'Italie, l'Italie doit la reconquérir. Le sanctuaire de la nation doit être délivré, non pas par l'effort d'un parti, mais par une croisade de la nation. L'œuvre du parti exige du temps, et un parti trouvera toujours les camps de l'étranger réinstallés dans Rome, et avec eux une guerre inévitable : la nation aura Rome avec la rapidité des locomotives, comme fait accompli et applaudi.

» Louis-Napoléon ne fera pas la guerre à l'Italie, soyez-en sûrs ; en la faisant, il se...

» La nation maîtresse d'elle-même, les forces militaires, administratives, financières qu'elle possède, confiées, avant qu'une assemblée constituante puisse se réunir dans la métropole de l'Italie, à quelques hommes dévoués, capables, hardis, choisis par le peuple et responsables devant lui, voilà le comment auquel je faisais allusion, dans l'unique problème à résoudre aujourd'hui ; toute autre solution est inefficace.

GIUS. MAZZINI.

L'espoir que l'on avait conçu de voir M. Ferdinand de Lesseps accepter la candidature qui lui avait été offerte par les électeurs de Marseille, pour remplacer M. Berryer au Corps-Législatif, ne s'est pas réalisé. Une dépêche télégraphique, datée de Suez, annonce à son fils qu'il « persiste dans son abstention. »

En attendant sa lettre qui doit développer les motifs sur lesquels se fonde cette détermination, M. Henri de Lesseps pense qu'elle a été dictée par les mêmes considérations qui avaient, il y a quatre ans, porté son père à décliner le mandat de conseiller général du département de l'Indre, dont les électeurs de Vatan venaient de l'investir.

A cette occasion, M. Ferdinand de Lesseps écrivait :

dit l'un des jeunes sous-lieutenants au brigadier.

— Mais chez le commissaire de police, mon lieutenant.

— Ah ! je vois ce que c'est, dit en riant l'autre officier, et s'adressant à Poriace :

— Je parie que tu as oublié de te munir d'un passe-port ?

— Comment ! il faut donc vraiment des passe-ports maintenant, pour se promener en France ?

— Pour venir à Bayonne, oui.

— Eh bien ! voilà qui est singulier.

— Vous voyez, mon lieutenant, reprit le brigadier, je ne lui fais pas dire.

— Vous avez fait votre devoir et vous avez eu raison, mon brave, dit de sa voix la plus martiale et de son air le plus digne, l'un des deux amis de Poriace ; puis il ajouta :

— Mais vous pouvez nous remettre votre prisonnier. Nous répondons de lui, mon camarade et moi. Monsieur et son chien sont de vieilles connaissances à nous. Ni l'un, ni l'autre, ajouta-t-il très-sérieusement, n'ont jamais conspiré ; d'ailleurs, nous nous portons caution pour eux. Ainsi, faites votre rapport à votre capitaine, en disant que vous avez remis le prisonnier à MM. les sous-lieutenants Valfrond et de Cerlage.

— Très-bien ! mon lieutenant ; du moment que vous

répondez de monsieur, ça suffit.

Et à l'instant, les deux gendarmes s'éloignèrent après avoir salué les officiers.

— Dites-donc, brigadier, fit à demi-voix à son supérieur le Pandore qui n'avait point encore soufflé mot : Ça me yex, moi, que ces deux blancs-becs soient arrivés là ; j'aurais eu du plaisir à coffrer ce gros petit monsieur et son chien.

— Et moi donc, répondit le brigadier en poussant un gros soupir ; mais pas moyen. Allons écrire la chose et rédiger notre procès-verbal. Tu m'aideras, Ruthier.

— Certainement, brigadier. Combien faudra-t-il écrire de pages ?

— Oh ! quatre, ça suffira.

Laissons la maréchaussée vaquer à ses devoirs et rédiger en paix son immense et intéressant procès-verbal, et suivons Poriace, son chien et les deux amis.

— Oh ! mes petits amours, dit Poriace à ses deux libérateurs dès qu'ils furent à peu près seuls dans la rue, il faut que je vous embrasse. Vous êtes arrivés à temps, je me faisais une fichue affaire, et Patau aussi, qui voulait absolument manger du gendarme.

— Aussi, mon brave Auguste, c'est un peu ta faute ; comment viens-tu ici sans passe-port ?

— Le fait est, ajouta de Cerlage, que c'est impar-

— C'est ça, tue, assomme ; ils sont charmants, ma parole d'honneur. Je vous dirai comme à la maréchaussée : Pourquoi diable voulez-vous que je prenne un passe-port ? Est-ce qu'on ne peut plus voyager librement en France ? Serions-nous déjà si loin des glorieuses journées de 1830 ?

En avant marchons !...

— Toujours jovial. Ecoute, mon cher Auguste, tu sauras pour ta gouverne qu'on peut voyager librement partout en France, hormis sur la frontière des Pyrénées.

— Pourquoi ça ?

— Ah ! mais, il est étonnant, pyramidal, ma parole, dit Valfrond à de Cerlage, il demande pourquoi.

— Sans doute.

— Et les carlistes et les christinos.

— Qu'est-ce que c'est que ces animaux-là ? où ça se trouve-t-il ?

— Ah ! ton éducation politique n'est pas plus avancée ? Alors, c'est bien. Nous te mettrons au courant de ce qui se passe de l'autre côté des monts. En attendant, raconte-nous un peu ce qui t'amène ici.

— C'est assez difficile à vous expliquer.

— Comment, est-ce que ce serait un mystère ?

— Un vrai mystère.

« Du jour où j'ai été investi de la mission d'organiser l'œuvre du percement de l'isthme de Suez ; du jour où vingt-cinq mille actionnaires, répondant à mon appel, ont confié à mon dévouement le capital nécessaire à une telle entreprise, j'ai senti le poids de ma tâche et de ma responsabilité ; j'ai compris qu'à cette tâche, jusqu'à ce qu'elle fût exécutée, je devais consacrer exclusivement tous mes efforts, toutes mes pensées, toute mon énergie, et j'ai pris envers moi-même, envers les intérêts de tout ordre dont j'ai l'honneur d'être l'instrument, l'engagement de rester invariablement fidèle à cette ligne que me traçait et que n'a cessé de me tracer ma conscience. »

Cette déclaration, qui honore au plus haut degré l'homme dont elle émane, explique par avance le refus que rencontre aujourd'hui la candidature offerte par les électeurs de Marseille.

Devant une résolution inspirée par de tels motifs, il n'y a qu'à s'incliner tout en la regrettant.

L'abstention de M. de Lesseps laisse en présence la candidature de M. le marquis Sauvage de Barthélemy et celle de M. Léon Gambetta, qui vient de répondre par une lettre d'acceptation aux avances qui lui avaient été faites au nom de la « démocratie radicale » des Bouches-du-Rhône.

Il n'est pas probable toutefois que la lutte demeure circonscrite dans ces limites. Déjà, nous lisons dans le *Messenger de Provence* :

« Depuis hier le bruit se répand en ville qu'une fraction de l'Union libérale offrirait la candidature à M. Dufaure. On parle aussi de M. Aycard, l'un des plus éminents avocats de Marseille. On croit que l'Union libérale, qui n'est pas encore morte, n'en déplaît à ses adversaires, fera sous peu connaître son candidat. »

Attendons que la position se dessine.

Pour les articles non signés : P. GODDET.

Nouvelles Diverses.

Nous croyons pouvoir démentir, dit la *France*, le bruit d'après lequel S. Exc. le ministre de la justice aurait mandé à Paris les procureurs généraux des vingt-huit cours impériales, dans le but de leur donner des instructions sur la conduite qu'ils auraient à tenir vis-à-vis du parti démocratique aux prochaines élections.

— On calcule, dit la *Presse*, que depuis trente-six jours 300 personnes par jour ont été reçues au château de Compiègne. Le dîner et la soirée ont eu de l'entrain ; les danses ont duré jusqu'à minuit. Il y avait deux élèves de chacune des Ecoles de Saint-Cyr, de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole normale, de l'Ecole de droit.

On a remarqué la régularité toute militaire avec laquelle le Prince Impérial quitte les sa-

— Que tu ne peux nous faire connaître ?

— Que je ne puis vous faire connaître.

— Oh ! oh ! c'est donc grave. Une mission peut-être ?

— Oh ! ma foi non.

— Une amourette ?

— Pas davantage.

— Allons, garde ton secret.

Poriace se mit à pousser un éclat de rire qui déconcerta complètement les deux amis ; puis, reprenant un air grave :

— Ecoutez, leur dit-il, je ne puis vous dévoiler ce mystère, parce que... je ne le connais pas moi-même. Je suis venu à Bayonne, comme j'aurais été à Perpignan, à Pau, n'importe sur quel point de la ligne des Pyrénées. Et comme ses deux amis le regardaient avec étonnement, il se mit enfin à leur raconter tout simplement sa naïve histoire à dater du moment où il avait pris la résolution de voyager.

Nous devons avouer que les deux sous-lieutenants avaient d'abord cru que leur ancien camarade d'école était venu à Bayonne dans un but politique, car à cette époque, sur dix voyageurs, neuf étaient amenés dans cette ville par des considérations de ce genre ; ils avaient donc été un peu piqués du mystère dont Poriace semblait s'entourer ; mais après l'explication qu'il leur donna, et connaissant comme ils les connaissaient

lons ; il danse deux quadrilles, fait quelques tours de valse et se retire au coup de 9 heures et demie.

— S. M. l'impératrice Eugénie doit, dit-on, aller passer tout un mois à Nice, et déjà l'on indique son départ de Paris pour le 18 janvier 1869.

— Depuis huit jours des bruits de modifications ministérielles courent dans l'air. Toute la presse s'en occupe depuis vingt-quatre heures, les affirmations et les démentis se croisent avec vivacité.

M. Rouher, le *deus ex-machina* dont on ne parlait presque plus, devient de plus en plus puissant, de plus en plus nécessaire.

A en croire les uns, M. Forcade de la Roquette remplacerait M. Pinard qui irait à la Cour de cassation, et serait lui-même remplacé par M. Jolibois, pendant que M. de la Valette occuperait le poste du maréchal Vaillant, au ministère de la maison de l'Empereur.

Selon les autres, M. Rouher prendrait le double portefeuille du ministère d'Etat et des affaires étrangères, M. Jérôme David succéderait à M. Pinard. Les deux remplacés, MM. Pinard et de Moustiers, entreraient au Sénat, naturellement !

— On m'envoie à l'instant, dit M. Henry Maret, dans le *Charivari*, l'explication des bruits de changement de ministère qui ont eu cours ces jours derniers.

C'était à Compiègne. Plusieurs ministres et non ministres jouaient aux petits jeux avec ces dames — c'est une façon de gouverner la France qui en vaut bien une autre, et plutôt à Dieu qu'on employât que celle-là ; — le fait est qu'on jouait à *Que je vous vende mon petit corbillon*.

« Qu'y met-on ? » dit un non-ministre.

Une auguste bouche embarrassée, car il faut un mot qui rime en *on*, laissa tomber celui-ci :

« Une fonction. »

Chacun se regarda. Une profonde pensée avait-elle présidé à cette réponse. Des salons à la cour, des jardins à la ville une clameur courut. On s'émut, on discuta. Plus de doute ; bientôt on fut assuré que le non-ministre allait changer de position.

S. g. d. g., bien entendu.

— La veuve du comte Walewski vient d'être installée dans sa nouvelle charge de première dame de l'Impératrice. Cette charge était restée disponible depuis la mort de la duchesse de Bassano.

— Il est sérieusement question d'ériger une statue, à Vincennes, à l'héroïque général Daumesnil, dit la *Jambe de bois*. La veuve de ce héros populaire existe encore. M^{me} la baronne Daumesnil est, depuis 1852, surintendante de la maison impériale de Saint-Denis.

— On lit dans le *Bulletin administratif du ministère de l'instruction publique* :

« Aux termes de l'article 49 de la loi du 15 mars 1850, les lettres d'obédience tiennent lieu de brevet de capacité aux institutrices appartenant à des congrégations religieuses vouées à l'enseignement et reconnues par l'Etat. Par une heureuse innovation due à l'initiative de Mgr l'évêque de Valence, l'application de cet article est entourée, dans son diocèse, de garanties spéciales. Une commission composée de Mgr l'évêque et d'ecclésiastiques soumet, depuis un an, à un examen d'aptitude sérieux toutes les religieuses appartenant à des congrégations enseignantes. Avant d'être admises à la profession ou à prononcer des vœux, les religieuses doivent présenter le diplôme ou brevet de capacité volontaire que délivre cette commission. Ce brevet est revêtu du sceau de Mgr l'évêque. Pendant le cours de cette année, deux novices, refusées à l'examen, ont dû quitter le voile pour le bonnet de converses, ne se sentant pas la vocation et l'aptitude nécessaires pour poursuivre des études pédagogiques. »

— On assure qu'un armurier a trouvé un moyen de précision qui simplifie singulièrement l'art déjà si perfectionné d'expédier les hommes dans l'autre monde. Il s'agit d'une lunette d'approche adaptée sur le canon en guise de mire.

En dirigeant le rayon visuel dans l'appareil pourvu de verres convexes, le tireur voit l'homme qu'il ajuste à quelques pas du canon, et le tue comme à bout portant.

C'est charmant.

— Une nouvelle secte religieuse, celle des schalapoutes, vient de se fonder en Russie. Son code n'est pas encore complet ; seulement on sait qu'elle honore le célibat, qu'elle proscriit l'usage de l'eau-de-vie et qu'elle interdit aux jeunes filles toute recherche de parure. Aussi croyons-nous que les schalapoutes, si jamais il en vient en France, ne feront pas beaucoup de prosélytes dans les rangs de notre population féminine.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Paris, le 16 décembre 1868.

Monsieur le directeur,

Mes chers compatriotes savent si j'applaudis à la création d'un rail-way entre Saumur et Poitiers, pour le développement des intérêts commerciaux des deux pays.

Mais, ce qui m'a le plus vivement frappé dans les comptes-rendus de la séance donnée par M. Galland, c'est que l'honorable Maire de Saumur ait bien voulu ajouter au fait de l'œuvre de Poitiers, l'espérance du relèvement de notre belle ville à la ligne du Mans par Baugé. Le Mans, ce sera la *Normandie*, et aussi la *Bretagne*, en contact avec l'*Anjou* et le *Poitou*. Il ne restera donc, pour compléter le réseau,

marade dont ils connaissent l'histoire, l'originalité, l'esprit et les bonnes qualités. Et puis nous devons dire qu'Auguste Poriace, gros garçon plein de cœur, mais assez paresseux de son naturel, avait acquis à l'École militaire une certaine popularité que deux choses avaient contribué à lui donner parmi les élèves de sa promotion ; il était très-vigoureux, très-généreux, insouciant et toujours de bonne humeur. On ne le connaissait que sous le surnom de l'*officier Galette*.

Il y avait encore au régiment, à Bayonne, plusieurs autres anciens élèves de Saint-Cyr des promotions qui avaient précédé et suivi celle de Poriace. Ce fut une véritable fête lorsque nos trois amis firent leur entrée dans la *turne* basse et enfumée qui servait de salle à manger aux lieutenants et sous-lieutenants du régiment en garnison dans la ville. Chacun sauta au cou de Poriace et de Patau.

Un couvert fut aussitôt placé entre de Cerlage et Valfrond, et il y eut un instant où il fut presque question de mettre un couvert pour Patau. Mais son maître affirma qu'il déjeunerait fort bien sous la table avec les nombreux chiens de toute espèce que ne manquent jamais de traîner à leur suite messieurs les jeunes officiers français de toutes les armes.

On était à table depuis quelques minutes, bien qu'il manquât encore un convive, à en juger par une place

qui devra redonner au *Saumurois* la vie qui l'a malheureusement abandonné, qu'à s'avancer jusqu'à la *Vendée*, par Doué, Vihiers et Cholet.

J'ai lu avec plaisir, dans l'*Echo*, que le Préfet avait autorisé l'étude et le parcours des diverses communes qui pourraient être desservies par cette dernière ligne ferrée ; permettez-moi de faire connaître à MM. les ingénieurs qu'au lieu d'aller de Distré à Doué, pour ne toucher qu'à des localités sans grands produits, il me semblerait de beaucoup préférable de remonter le *Saumur jusque à Montreuil*, pour desservir les communes si importantes commercialement du *Vaudelnay* et du *Puy-Notre-Dame*. La communauté de la ligne de Poitiers jusqu'à Montreuil pourrait, suivant moi, compenser ce petit allongement de la voie ferrée ; et d'ailleurs, comme le dit si bien M. Galland, il faut, dans l'établissement d'un rail-way, consulter bien plutôt les produits de la ligne que sa longueur.

Quoi qu'il en soit de mon idée, je suis fort heureux de voir que tous les esprits sont d'accord sur l'utilité, je dirai plus, sur la *nécessité* de toutes les lignes ferrées dont il vient d'être question ; et, comme M. Paul Ratouis, je remercie hautement M. Louvet de seconder par ses efforts nouveaux, comme par ses votes dans tous les Conseils où son mérite et sa position l'ont appelé à siéger, les intérêts commerciaux du pays et de la ville. Il est bien sûr de l'unanimité de ses concitoyens, touchant les intérêts municipaux qu'il a pris en mains, et l'estime publique est une assez belle et bonne récompense.

Un mot encore pour rassurer M. Paul Ratouis, et de la façon la plus complète ; c'est d'opérer la traversée de Saumur entre les deux gares par le *système américain*, c'est-à-dire au moyen de *chevaux* de traction. L'honorable conseiller a raison : la vapeur effarouche les chevaux, et pourrait occasionner des malheurs, surtout au sein d'une ville ; et Nantes offre aujourd'hui la démonstration de cette vérité. Le système américain me semble donc la solution de toutes les craintes et difficultés.

PAUL PROUTEAU.

M. Galland a parlé du danger que présentait ce moyen à la descente de la place de la Bilinge ; aussi semble-t-il devoir être abandonné.

Il est bon de rappeler qu'à partir du 31 décembre les seules pièces qui auront cours légal sont :

France. — Les pièces frappées depuis 1864 (laurées).

États Pontificaux. — Les pièces de Pie IX.

Belgique. — Les pièces de Léopold II.

Italie. — Les pièces frappées depuis 1863.

Suisse. — Les pièces frappées depuis 1860.

Mais jusqu'à cette époque les marchands de tabac doivent accepter toutes les pièces actuellement en circulation.

restée vacante, et déjà de Cerlage et Valfrond avaient demandé des verres et du vin d'extra, abominable mélange dont on abreuve en général les officiers dans toutes les gargottes de garnison où ils sont forcés de prendre leurs repas ; lorsque celui dont le couvert était inoccupé, vieux lieutenant, chef de calotte de table, arriva d'un air affairé.

En garnison, les officiers de nos régiments d'infanterie sont habituellement assez inoccupés ; le moment des déjeuners et des dîners, moment précédé de deux stations obligées au café, avant pour l'absinthe, après pour le moka et le petit verre, est le temps des expansions, des discussions et des récits de toute nature. On trouve d'ordinaire, dans les quinze ou vingt convives dont se compose une table de lieutenants et de sous-lieutenants, de beaux parleurs, des loustics, des estomacs solides, des taciturnes, des victimes du favoritisme ou se croyant tels et des donneurs de nouvelles.

Le dernier arrivant appartenait à cette sixième catégorie.

(La suite au prochain numéro.)

Le Préfet de Maine-et-Loire, à MM. les Sous-Préfets et Maires du département.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous annoncer que Son Exc. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, a décidé, le 15 octobre courant, que le concours régional qui doit avoir lieu en 1869 dans le département de Maine-et-Loire, se tiendra à Angers.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien porter dès à présent cette disposition à la connaissance de vos administrés par tous les moyens de publicité dont vous pouvez disposer, et les inviter, en même temps, à se préparer à cette grande exhibition à laquelle sont conviés les départements qui composent la région de l'Ouest.

Aussitôt que je serai fixé sur l'époque du concours, je m'empresserai, Messieurs, de vous en donner connaissance.

Agréer, etc.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, commandeur de la Légion d'Honneur, député au Corps-Législatif, a l'honneur de rappeler à ses administrés, que les possesseurs de chiens qui n'ont fait aucune déclaration antérieure, sont tenus, sous peine de payer la triple taxe, de venir en faire la déclaration à la Mairie, bureau des contributions, avant le 1^{er} janvier prochain.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 16 octobre 1868.

Le Maire, LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le *Moniteur* annonce plusieurs changements réalisés dans le ministère.

M. le marquis de La Valette, sénateur, membre du conseil privé, est nommé ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. le marquis de Moustier, dont la démission est acceptée.

M. de Forcade La Roquette, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, est nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Pinard, dont la démission est acceptée.

M. Gressier, député au Corps-Législatif, est nommé ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, en remplacement de M. de Forcade La Roquette, nommé ministre de l'intérieur.

M. le marquis de Moustier, ancien ministre des affaires étrangères, est élevé à la dignité de sénateur.

On lit dans la *Correspondance italienne* :

« Les nouvelles arrivées, hier, à Florence, annoncent que le gouvernement grec a donné l'ordre à deux bâtiments de guerre de partir pour Syra, afin de sommer le commandant de la flotte turque de laisser libre le port.

» Une corvette française et un navire anglais ont quitté le Pirée se rendant à Syra. Une corvette russe appareillait pour les suivre.

» Des nouvelles ultérieures portent que l'amiral ottoman s'était mis en croisière avec cinq navires. En attendant des ordres de son gouvernement, il n'aurait fait aucune opposition à l'entrée des deux navires grecs à Syra. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Le numéro de l'*Illustration* de la semaine prochaine va remettre en honneur un genre de publication un peu trop négligé dans ces derniers temps ; il s'agit d'un roman inédit de M. Jules Claretie, intitulé *le Volontaire*, dont le texte sera accompagné de gravures reproduisant, au courant de la narration, les principaux épisodes du sujet décrit. Et quel sujet plus fécond à illustrer : l'action du roman de M. J. Claretie se passe pendant l'une des premières campagnes de la République contre l'invasion prussienne ! — Il y a là une ample moisson de dessins à publier, qui ne peuvent manquer de donner un attrait de plus au récit de l'auteur.

Le numéro de cette semaine (19 décembre 1868) se fait remarquer par plusieurs séries de dessins sur Siam, Rio-de-Janeiro, les Indiens des Etats-Unis, et par plusieurs articles d'un haut intérêt d'actualité. Nous citerons, entre autres, la 2^e partie de la biographie de Berryer

son originalité et sa franchise, ils ne doutèrent plus qu'il ne leur eût dit la vérité.

Il fut résolu que les trois camarades d'école iraient d'abord déjeuner à la pension des officiers, qu'ensuite on trouverait une bonne chambre dans un hôtel en renom de la ville pour Poriace et Patau ; puis, que l'on aviserait de passer le plus gaiement possible le temps que l'ex-Saint-Cyrien démissionnaire consacrerait à ses amis.

MM. de Cerlage et Valfrond, sous-lieutenants au régiment d'infanterie, alors en garnison à Bayonne, étaient deux jeunes officiers entrés et sortis de l'école militaire les mêmes années que Poriace, dont ils étaient par conséquent les camarades de promotion. Etant restés six mois à Paris avec leur ancien compagnon d'école, après les deux années passées à Saint-Cyr, ils étaient liés avec le fils de feu l'honnête mercier. Nés de parents dans une position sociale assez élevée, ils avaient été de ceux qui s'étaient empressés de produire Auguste dans le monde, pendant l'hiver de 1831 à 1832. Ils avaient ensuite perdu de vue Poriace, parce que ce dernier avait donné sa démission ; que tous deux, placés au même corps, étaient venus dans le Midi. Mais la solide affection d'école, cette affection qui ne s'éteint jamais dans certains cœurs, subsistait toujours pleine et entière ; aussi furent-ils ravis de retrouver leur cher ca-

par M. Armand de Pontmartin. — La nomenclature des primes que l'illustration offre à ses abonnés est aussi contenue dans ce numéro. Ces primes, composées d'ouvrages et de gravures hors ligne, témoignent du désir constant qu'a ce journal de complaire à sa nombreuse et fidèle clientèle.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

BULLETIN FINANCIER.

La Bourse est restée stationnaire depuis la semaine dernière. On s'aperçoit que la hausse aux cours actuels devient difficile, et qu'elle a besoin pour faire un pas en avant du concours prochain des coupons et des syndicaux qui combattent la baisse.

La rente se tient à 71,25 et l'Italien toujours surmené à 57,55.

Les Mobiliers sont lourds; le Foncier est moins ferme. Les réalisations de la spéculation à la hausse continuent sur les Autrichiens.

Au comptant, les actions et les obligations du Saragosse sont offertes; il y a également des offres sur les obligations des Romains. Les Salines de l'Est sont fermes à 815. Les Voitures varient de 271 25 à 260.

Les obligations du Victor-Emmanuel sont tenues de 153 50 à 154, et les obligations mexicaines au même prix que celles du Victor-Emmanuel.

Celles des Lits militaires se traitent couramment de 532 50 à 535, et non à 635, ainsi qu'une erreur typographique me l'a fait dire dans mon dernier bulletin. C'est déjà fort joli, puisqu'elles font une prime de 35 fr. et qu'elles ne peuvent manquer d'atteindre, dans un temps qui me paraît prochain, le cours de 600 fr., taux de leur remboursement. La Banque de France, avec des dispositions de grande fermeté, est à 3,172,50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

VENTE

PAR LICITATION,

Et aux enchères publiques,

A l'audience des criées du tribunal civil de Saumur,

Le samedi 2 janvier 1869, à midi, DE :

1^o Une MAISON, située à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n^o 10, et ses dépendances, autrefois occupées par M^{me} Tessié des Sablons.

Cette maison, joignant au nord le quai Saint-Nicolas, au levant la rue de la Fidélité, au midi la rue de la Petite-Bilange et au couchant l'Etat, se compose d'un principal corps de bâtiment, entre cour et jardin, de remises, écuries, et autres servitudes de chaque côté de la cour, de vastes magasins sur la rue de la Fidélité, et d'une petite maison à l'angle des rues de la Fidélité et de la Petite-Bilange.

Mise à prix..... 25,000 fr.

2^o Un GRAND TERRAIN, propre à bâtir, situé à Saumur, à l'angle des rues de la Maréchaterie et du Pavillon, d'une contenance de 14 ares 73 centiares.

Mise à prix..... 7,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente ;

2^o A M^e LABICHE, avoué co-licitant.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e Clouard, le dimanche 20 décembre 1868, à midi,

D'UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Croix-Verte, occupée par M. Beaumont, boulanger.

On traitera avant l'adjudication. S'adresser, à M. MARCHAND, passementier, rue d'Orléans, ou à M^e CLOUARD, notaire. (528)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR LOTS

Au gré des acquéreurs,

Huit hectares cinquante ares de pré, dans la prairie de Thouars, en Montreuil. Trois hectares cinquante ares de vigne, dans le champ des Ramiers, en Saint-Martin. S'adresser audit notaire. (565)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Neuf hectares de pré, dans la vallée du Thouet. (566)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Trois hectares vingt-sept ares de pré, dans la prairie de la Coquère, commune d'Allonnes. S'adresser audit notaire. (561)

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Fenet, n^o 63, occupée par la veuve Jean et autres.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (567)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

Le samedi 26 décembre 1868, il sera procédé, à 1 heure du soir, dans une des salles de la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin et paille, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (levée Notre-Dame), où le public sera admis à en prendre connaissance.

NOTA. — Les denrées seront livrées entre deux fers. (568)

A VENDRE

Un bon cheval, âgé de cinq ans;

Une bonne carriole avec ses harnais.

S'adresser à M. MARQUIS, boulanger à Nantilly. (552)

A CEDER DE SUITE,

Pour cause de santé,

Un très-beau magasin de

PAPIERS PEINTS, ARTICLES DE BUREAU et de Toiles cirées.

Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTOIS-JAGOT, rue d'Orléans, 31, à Saumur.

Beaucoup de facilités pour le paiement. (384)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1869,

MAISON

Rue de la Fidélité,

Avec cour, remise et écurie :

Occupée par M. GALLAIS, négociant.

S'adresser, pour traiter, soit à M. REVEAU, rue du Petit-Mail, n^o 5 ; soit à M^e TOUCHALEAUME, notaire.

M^e DELALANDE, notaire à Saint-Léger (Vienne), demande un clerc. (518)

Prime offerte gratis et expédiée franco aux abonnées d'une année ;

UNE SUPERBE AQUARELLE DE DELACROIX.

PRIX D'ABONNEMENT.

PARIS :

6 mois, 11 fr.; un an 20 fr.

DÉPARTEMENTS :

6 mois, 12 fr.; un an 22 fr.

LA MODE NOUVELLE

Journal paraissant tous les dimanches.

52 numéros et 52 modes colorées par an. Un an 25

PRIX D'ABONNEMENT.

BELGIQUE, ITALIE,

SUISSE :

6 mois 13 fr.

Un an 25

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, TRAVAUX DE DAMES, ÉCONOMIE DOMESTIQUE, THÉÂTRES, MUSIQUE, ETC.

Ce journal utile et agréable, imprimé sur très-beau papier glacé et satiné, grand format, donne comme annexes plus de CENT OBJETS DIFFÉRENTS, savoir : modes colorées, confections, patrons découpés de grandeur naturelle à chaque saison, planches de tapisserie, broderies, filat, crochet, cols et manchettes sur étoffe, choix de musique, enfin tout ce qui peut intéresser, distraire et charmer ses lectrices.

Rédaction : J. SANDEAU, LAMARTINE, J. JANIN, E. GONZALEZ, CLARETIE, J. NORIAC, STÉNO, marquise de LUCIANI, R. DE LASALLE, marquis de FOUFRAS, etc. — Les abonnements se font du 1^{er} DE CHAQUE MOIS, pour 6 mois (sans prime) et pour un an (avec prime), payables en un mandat de poste, ordre du directeur de la Mode nouvelle, boulevard Saint-Michel, n^o 13, à Paris, et chez tous les libraires de France et de l'étranger.

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Pour cause de départ,

LA MAISON

Occupée par M. DE LA FERANDIÈRE, Rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire. (544)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Ou pour la St-Jean,

UNE PETITE MAISON,

Rue Courcouronne, 6. S'adresser, à M. TAILBOUIS. (544)

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Rue de l'Hôtel-Dieu, 5.

S'adresser à M. GUIBERT, qui l'habite, ou à M. MAGÉ, près l'église de Nantilly. (416)

MAISON A LOUER

AVEC COUR ET JARDIN,

Rue Beaurepaire, 11,

S'adresser à M. DAGET, qui l'habite. (536)

A LOUER

Présentement, par lots,

UN TERRAIN DE 2,000 MÈTRES

pour petits jardins.

Situé rue Neuve-Maremaillette.

S'adresser à M. PÉAN. (468)

COSTUMES

POUR BALS ET CAVALCADES,

A VENDRE

S'adresser à M^{me} veuve BOBINOT, rue de l'Abreuvoir, 1, à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON OU PORTION DE MAISON

Rue Basse-Saint-Pierre, 16,

entre cour et jardin.

S'adresser à M. FILLOLEAU-TESSIER.

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

On demande de suite un petit clerc. S'adresser à M. Leroux, notaire.

TOUT MALADE PEUT SE DONNER SANTÉ FLORISSANTE, ÉNERGIE ET LONGÉVITÉ SANS MÉDECINE, SANS DÉRANGEMENT ET SANS FRAIS, PAR

LE CHOCOLAT DU BARRY de Londres, breveté de S. M. la Reine d'Angleterre, qui est le salut de ceux qui souffrent des mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorrhoides, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bruit dans les oreilles, acidité, pituite, migraine, surdité, renvois, nausées et vomissements après repas et en grossesse; douleurs, aigreurs, crampes, spasmes et inflammation d'estomac, des reins, du ventre, du cœur, des côtés et du dos, tout désordre du foie, des nerfs, de la gorge, des bronches, de l'haleine, membranes muqueuses, vessie et bile; insomnies, toux, oppression, asthme, catarrhe, fluxion de poitrine, bronchite, phthisie (consomption), darts, éruptions, mélancolie, dépression, épuisement, paralysie, perte de mémoire, diabète, rhumatisme, goutte, fièvre, hystérie, la danse de Saint-Guy, irritation des nerfs, névralgie, vice et pauvreté du sang, chlorose, suppression, hydropisie, rhumes, grippe; manque de fraîcheur et d'énergie, hypocondrie. Il est aussi le meilleur fortifiant pour les enfants faibles et les personnes de tout âge, formant de bons muscles et des chairs fermes. Ce chocolat nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-contentes du chocolat Du Barry. — Sœur AGATHE, supérieure. — Adra, province d'Almería (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des démangeaisons insupportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30 kilogr. contre le mandat ci-inclus. Agréer, monsieur, etc. PERRIN DE LA HITOLE, vice-consul de France. — Certificat N^o 65,715. — Paris, 11 avril 1866. Monsieur, — Ma fille, qui était excessivement souffrante, ne pouvait plus ni digérer, ni dormir; elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du Chocolat Du Barry qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait, tranquillité des nerfs, gâté d'esprit et chairs fermes. Votre reconnaissance, H. DE MONTLOUIS.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs et il rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus affaiblis. En tablettes pour faire 12 tasses, fr. 2-25; de 24 tasses, fr. 4; de 48 tasses, fr. 7, soit environ 20 centimes la tasse. — Se vend dans toutes les villes chez les premiers Pharmaciens et Épiciers. DU BARRY et C^{ie}, 26, Place Vendôme, à Paris. Dépôt à Saumur, chez MM. J. OUI, ph., et COMMON, rue Saint-Jean, 25. (446)

AUX MÉNAGES! BLANCHISSAGE DE LINGE

Fait chez soi, en deux heures, avec économie de moitié En employant la Savonneuse à circulation (brevetée s. g. d. g.) — Usage facile, se posant sur tout fourneau. — 4 grandeurs, à 12, 20, 36 et 65 francs.

Commandes de 100 fr. et au-dessus, rendues franco dans toutes les gares de France. Fabrique de tous appareils de Blanchissage, rue de Chabrol, 33, Paris. BOUILLON, PIET, BELLAN ET C^{ie} (ancienne maison Bouillon, Muller). — Envoi de Notices et Prix-Courants sur demande. (543)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 17 DÉCEMBRE.			BOURSE DU 18 DÉCEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	70 35	»	»	69 85	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	101 65	»	»	101 65	»	»
Obligations du Trésor.	488 75	1 25	»	487 50	»	1 25
Banque de France.	3175	»	»	3170	»	5
Crédit Foncier (estamp.).	1540	15	»	1510	»	30
Crédit Foncier colonial.	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole.	636 25	1 25	»	635	»	1 25
Crédit industriel.	638 75	»	7 50	635	»	3 75
Crédit Mobilier (estamp.).	292 50	»	»	286 25	»	6 25
Comptoir d'esc. de Paris.	707 50	2 50	»	697 50	»	10
Orléans (estampillé).	920	2 50	»	910 25	»	8 75
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1200	»	5	1195	»	5
Est.	561 25	1 25	»	561 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	905	2 50	»	955	»	10
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	630	»	1 25	625	»	5
Ouest.	575	5	»	571 25	»	3 75
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1535	3 75	»	1530	»	5
Canal de Suez.	432 50	»	3 75	427 50	»	5
Transatlantiques.	325	»	10	322 50	»	2 50
Emprunt italien 5 0/0.	57 40	»	35	56 40	»	1
Autrichiens.	647 50	»	7 50	637 50	»	10
Sud-Autrich.-Lombards.	418 75	»	1 25	410	»	3 75
Victor-Emmanuel.	50 50	»	25	48 50	»	2 50
Romains.	53 75	»	1 25	52	»	1 75
Crédit Mobilier Espagnol.	282 50	»	5	272 50	»	10
Saragosse.	78 50	»	1 50	80	»	1 50
Séville-Xérès-Séville.	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne.	68	»	2	65	»	3
Compagnie immobilière.	112 50	»	3	108 75	»	3 75

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	343 50	»	»	342	»	»
Orléans.	336 50	»	»	332 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	»	»	»	340	»	»
Ouest.	331 50	»	»	330	»	»
Midi.	331	»	»	322	»	»
Est.	326	»	»	326	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le